

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2025

Le mercredi 5 mars 2025, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 28 février, se sont réunis en séance publique à la mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Convocation du :
28 février 2025

Étaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire
Monsieur Ludovic LECOIN, 1^{er} adjoint
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 2^{ème} adjoint
Madame Claudette TRAVERS, 3^{ème} adjointe
Mesdames Marie-Ange ABADIA, Françoise TRICHEUX, Françoise GUILLO et Delphine BRAULT, et Messieurs Olivier FAUCHEUX et Michel JAFFRÉ

Nombre de
conseillers :
- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 12

Absents représentés :

Madame Marie-Françoise BOUCHER, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier FAUCHEUX
Monsieur Benoît FLEURY, ayant donné pouvoir à Madame Claudette TRAVERS

Absent excusé :

Monsieur Clément CAVART

Secrétaire de séance : Madame Delphine BRAULT

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h03 par Monsieur le Maire.

Du public assiste à la présente séance du conseil municipal.

Madame Delphine BRAULT est désignée secrétaire de la présente séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2025.

Aucune remarque n'étant élevée, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal :

➤ **Points délibératifs :**

- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - été 2025
- Fermage des terres communales attribuées provisoirement à l'EARL d'Houdouenne - parcelles ZN 0016 et ZN 0017 - année 2024
- Demande de subvention - fonds de concours 2025 - réfection des trottoirs et de la chaussée de la rue de la Vallée Braize
- Demande de subvention - fonds de concours 2025 - réfection de la toiture du préau de l'école
- Demande de subvention - fonds de concours 2025 - remplacement de jeux extérieurs pour enfants
- Demande de subvention - fonds de concours 2025 - acquisition d'un local technique pour le service technique

- Points d'information :
- Point travaux
 - Point ressources humaines
 - Point école
 - Questions diverses

I. POINTS DÉLIBÉRATIFS

1. 2025-001 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - été 2025

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire indique que comme chaque année, le conseil municipal doit ouvrir un poste afin d'accueillir un saisonnier au service technique pour faire face au surcroît d'activité lié à la période estivale, puis le secrétariat devra publier le poste pour recevoir des candidatures. La collectivité demande à ce que les candidats soient majeurs et disposent du permis de conduire, et soient de préférence des résidents de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- CRÉE, du 1^{er} juillet au 31 août 2025, 1 poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique appartenant à la catégorie C, à raison de 35 heures par semaine ;
- FIXE la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement saisonnier d'activité sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, correspondant à l'indice IB 367 IM 366 à la date de signature de la présente délibération, le cas échéant assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.
- AUTORISE le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement correspondant ;
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

2. 2025-002 : Fermage des terres communales attribuées provisoirement à l'EARL d'Houdouenne - parcelles ZN 0016 et ZN 0017 - année 2024

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire indique que cette délibération est prise comme chaque année suite à la parution de l'indice national des fermages, car le conseil municipal doit valider le calcul même si le coefficient de révision est fixé par le ministère de l'agriculture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- FIXE le montant total des fermages de l'année 2024 à 488,09 € pour les parcelles exploitées par l'EARL d'Houdouenne, compte tenu du montant des fermages de l'année 2023 et du coefficient de révision de 5,23 % par rapport à 2023 :
 - Parcelle ZN 0016 : 242,76 € (fermage 2023 : 230,69 €)
 - Parcelle ZN 0017 : 245,33 € (fermage 2023 : 233,14 €)

3. 2025-003 : Demande de subvention - fonds de concours 2025 - réfection des trottoirs et de la chaussée de la rue de la Vallée Braize

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire rappelle avoir pris un certain nombre de décisions en début d'année, dont il a été rendu compte lors du dernier conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, pour demander des subventions au titre du fonds départemental d'investissements (FDI) auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir. Les délibérations suivantes ont pour objet de demander des subventions pour ces mêmes projets au titre du fonds de concours (FDC) auprès de Chartres Métropole, les communes ayant jusqu'au 31 mars pour déposer leurs demandes. Habituellement, la date est un peu plus tardive, ce qui permet de réajuster les demandes auprès de Chartres Métropole si le Conseil Départemental n'attribue pas les montants demandés au titre du FDI.

Pour mémoire, une décision n°2025-001 a été prise le 8 janvier 2025 pour effectuer une demande de 50 000 € de subvention au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement) 2025 dans le cadre du projet de réfection des trottoirs et de la chaussée de la rue de la Vallée Braize sur un budget total de 133 431 € HT auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- SOLLICITE une subvention de la communauté d'agglomération Chartres Métropole au titre du FDC (Fonds De Concours) 2025 pour le projet de réfection des trottoirs et de la chaussée de la rue de la Vallée Braize pour un montant de 30 059 €, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DÉPENSES		
Projet « réfection trottoirs/chaussée rue de la Vallée Braize »	100 %	133 431 € HT
TOTAL DÉPENSES	100 %	133 431 €
RECETTES		
Subvention FDI 2025 du CD28	37,47 %	50 000 €
Subvention FDC 2025 de Chartres Métropole	22,53 %	30 059 €
Autofinancement	40 %	53 372 €
TOTAL RECETTES	100 %	133 431 €

- AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer ladite demande de subvention et à signer tout acte afférent à cette demande.

4. 2025-004 : Demande de subvention - fonds de concours 2025 - réfection de la toiture du préau de l'école

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Pour mémoire, une décision n°2025-002 a été prise le 8 janvier 2025 pour effectuer une demande de 2 368 € de subvention au titre du FDI 2025 dans le cadre du projet de réfection de la toiture du préau de l'école sur un budget total de 7 894,20 € HT auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- SOLLICITE une subvention de la communauté d'agglomération Chartres Métropole au titre du FDC (Fonds De Concours) 2025 pour le projet de réfection de la toiture du préau de l'école pour un montant de 2 368 €, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DÉPENSES		
Projet « réfection de la toiture du préau de l'école »	100 %	7 894,20 € HT
TOTAL DÉPENSES	100 %	7 894,20 €
RECETTES		
Subvention FDI 2025 du CD28	30 %	2 368 €
Subvention FDC 2025 de Chartres Métropole	30 %	2 368 €
Autofinancement	40 %	3 158,20 €
TOTAL RECETTES	100 %	7 894,20 €

- AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer ladite demande de subvention et à signer tout acte afférent à cette demande.

5. 2025-005 : Demande de subvention - fonds de concours 2025 - remplacement de jeux extérieurs pour enfants

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Pour mémoire, une décision n°2025-003 a été prise le 8 janvier 2025 pour effectuer une demande de 1 238 € de subvention au titre du FDI 2025 dans le cadre du projet de remplacement de jeux extérieurs pour enfants sur un budget total de 4 128,67 € HT auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- SOLLICITE une subvention de la communauté d'agglomération Chartres Métropole au titre du FDC (Fonds De Concours) 2025 pour le projet de remplacement de jeux extérieurs pour enfants pour un montant de 1 238 €, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DÉPENSES		
Projet « remplacement de jeux extérieurs pour enfants »	100 %	4 128,67 € HT
TOTAL DÉPENSES	100 %	4 128,67 €
RECETTES		
Subvention FDI 2025 du CD28	30 %	1 238 €
Subvention FDC 2025 de Chartres Métropole	30 %	1 238 €
Autofinancement	40 %	1 652,67 €
TOTAL RECETTES	100 %	4 128,67 €

- AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer ladite demande de subvention et à signer tout acte afférent à cette demande.

6. 2025-006 : Demande de subvention - fonds de concours 2025 - acquisition d'un local technique pour le service technique

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire rappelle que le coût de l'investissement n'est certainement pas correct du point de vue des frais de notaire appliqués à la vente, car il y a une erreur dans le montant transmis par l'étude notariale.

Pour mémoire, une décision n°2025-004 du 8 janvier 2025 et une décision n°2025-005 du 15 janvier 2025 ont été prises pour effectuer une demande de 30 000 € de subvention au titre du FDI 2025 dans le cadre du projet

d'acquisition d'un local technique pour le service technique sur un budget total de 183 490 € HT auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Monsieur le Maire précise que les années précédentes, il était autorisé à effectuer ces demandes par le biais de décisions, mais la préfecture nous a récemment informé que c'était au conseil municipal de se prononcer en matière de demandes de subventions auprès du fonds de concours.

Monsieur le Maire indique également que des subventions étatiques et régionales devraient être demandées dans le cadre du projet cœur de village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- SOLLICITE une subvention de la communauté d'agglomération Chartres Métropole au titre du FDC (Fonds De Concours) 2025 pour le projet d'acquisition d'un local technique pour le service technique pour un montant de 76 745 €, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DÉPENSES		
Projet « acquisition d'un local technique »	100 %	183 490 € HT
TOTAL DÉPENSES	100 %	183 490 €
RECETTES		
Subvention FDI 2025 du CD28	16,4 %	30 000 €
Subvention FDC 2025 de Chartres Métropole	41,8 %	76 745 €
Autofinancement	41,8 %	76 745 €
TOTAL RECETTES	100 %	183 490 €

- AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer ladite demande de subvention et à signer tout acte afférent à cette demande.

Fin des points délibératifs : 20h25

II. POINTS D'INFORMATION

1. POINT TRAVAUX

Monsieur LECOIN informe que la quasi-totalité des travaux de la station d'épuration a été effectuée, et que la réception des travaux devrait avoir lieu d'ici fin mars ou en avril.

Monsieur FAUCHEUX demande si la commune sera associée à la réception des travaux.

Monsieur LECOIN répond que la commune a toujours été associée aux travaux, ce qui permet un réel suivi. Il ne restera ensuite plus que l'engazonnement à réaliser.

Monsieur LECOIN indique que les travaux de réfection de la rue des Vergeolins sont quasiment terminés. Un avenant est intervenu afin de valider une moins-value par rapport au montant du marché. Certains riverains ont profité de ces travaux pour demander l'aménagement d'une deuxième entrée de portail ou de portillon en bitume.

Monsieur le Maire ajoute qu'un petit aménagement a été réalisé afin de réduire la vitesse.

Monsieur LECOIN informe qu'un sondage a été boîté ce jour aux riverains de la rue de la Vallée Braize, afin d'aider la commission travaux à statuer sur les aménagements à envisager, concernant l'avenir des arbres présents dans la rue, l'implantation de places de stationnement et l'éventualité d'une modification du régime de priorité pour sortir du lotissement.

Monsieur FAUCHEUX se demande si l'intérêt collectif ressortira de ces réponses.

Monsieur LECOIN ajoute que la réception des travaux d'éclairage public a eu lieu lundi avec Chartres Métropole. Il ne reste plus qu'à prévoir la dépose des réseaux de télécommunication, d'ici la fin du mois.

Monsieur LECOIN indique que la taille des arbres de la place, de l'école, de la cantine et de la rue de la Vallée Braize a été effectuée avec les agents techniques, car cela n'avait pas été réalisé depuis au moins 5 ans.

Monsieur LECOIN informe que le curage d'accotements et le reprofilage de fossés ont récemment été réalisés par le Conseil Départemental sur certaines routes départementales

2. POINT RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire informe qu'une déclaration de vacance de poste a été effectuée vendredi dernier pour que l'agent contractuel recruté au mois d'octobre jusqu'à la fin du mois de mars pour remplacer l'agent actuellement absent pour raisons de santé, puisse poursuivre au sein de la collectivité jusqu'en décembre.

3. POINT ÉCOLE

Madame ABADIA informe que l'école terminera l'année scolaire en cours avec un effectif de 58 élèves, et que l'année scolaire à venir débutera avec 5 élèves de plus au mois de septembre.

Madame ABADIA rappelle qu'un agent part à la retraite au 1^{er} avril, et un pot de départ est organisé le vendredi 21 mars afin de la remercier de son engagement pour l'école depuis une quinzaine d'années. Cet agent sera remplacé par un agent dont le contrat a débuté le 3 mars afin de réaliser un doublon d'environ un mois.

Madame ABADIA informe que l'enseignante en maladie depuis un certain temps qui s'occupait de la classe de CP CE1 a fait valoir ses droits à retraite, donc son poste devrait être ouvert pour la prochaine année scolaire.

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous a eu lieu avec le Conseil Départemental et la préfecture en matière de limitation de vitesse et de circulation des poids lourds. La commune n'a pas de nouveau à ce jour du département, mais on sait que cela a bougé du côté de la préfecture, qui étudie les aspects réglementaires et réalise une veille de ce qui se passe aux alentours en la matière. La municipalité reste sur le qui-vive et attend donc le retour de ces deux instances pour continuer à avancer et soumettre ces questionnements en commission. Monsieur le Maire ajoute que la commune est particulièrement attentive au passage du pont sur l'Eure avec un trottoir étroit.

Monsieur le Maire informe que la commission communale des impôts directs (CCID) s'est tenue lundi, afin de vérifier les éventuels changements d'affectation intervenus sur les terrains bâtis et non bâtis au cours de l'année écoulée. Monsieur le Maire informe notamment qu'un arpentage a été réalisé sur le terrain des citoyens français itinérants en vue d'une division parcellaire, et que la CCID s'est étonnée que ces terrains soient indiqués comme agricoles alors que des habitations y sont implantées, la difficulté étant que le tribunal avait jugé que ces parcelles devaient rester agricoles. La commune va donc prendre attache des services fiscaux afin de résoudre ce questionnement sans engendrer de difficulté supplémentaire.

Monsieur le Maire indique que la société Acanthe a été rencontrée récemment, dans le cadre du passage au led de l'éclairage public par Chartres Métropole. En effet, la rue de la Pointe Colette, la rue des Pierres ou la rue des Vergers, sont des lotissements privés pour lesquels le remplacement de l'éclairage public (tout comme l'entretien des espaces verts ou la réfection des trottoirs) ne peut pas être envisagé si les propriétaires ne cèdent pas les espaces publics à la commune. Un travail est actuellement en cours de la part de la commune pour ces trois lotissements, et a été remis en priorité au vu du programme de travaux sur le réseau d'éclairage public par Chartres Métropole.

Monsieur JAFFRÉ confirme ces difficultés depuis des années, en tant que résident de la rue des Vergers.

Madame TRAVERS ajoute qu'un état des lieux sera réalisé avec Acanthe pour la rue de la Pointe Colette, afin d'estimer le montant des défauts et de déterminer qui réalisera les travaux avant de finaliser la cession.

Monsieur BOURGEOIS informe que 2 réunions se tiendront demain soir, pour préparer le bric-à-brac de l'APE début avril et la fête de l'attelage fin août

Monsieur BOURGEOIS indique que le carnaval de l'école a lieu samedi à Corancez.

Monsieur BOURGEOIS informe que la cérémonie du 19 mars aura lieu à 18h15 au cimetière.

Monsieur le Maire rappelle que la commune reçoit régulièrement des places pour les matchs de basket, et les propose aux membres du conseil municipal, aux agents, ainsi qu'aux associations. Il pourrait être envisagé de diffuser des messages sur Panneau Pocket pour les proposer également aux habitants afin de faire découvrir ce sport, tout en mettant en place un système simple et équitable.

Mesdames GUILLO et TRAVERS évoquent les difficultés régulièrement liées à des conflits familiaux soulevées au niveau du cimetière, notamment avec la multiplication des ayants-droits au fil des ans.

Monsieur LECOIN remercie Monsieur FLEURY pour la mise à disposition de matériel agricole à destination du service technique pour le broyage des déchets végétaux issus de la taille des arbres.

Monsieur BOURGEOIS rappelle que la révision des tarifs de location de la salle des fêtes devrait intervenir, afin de tenir compte des jours fériés qui tomberaient en semaine.

Monsieur le Maire ajoute que cette salle est plutôt prisée de par sa taille et sa cour fermée.

Monsieur BOURGEOIS précise que les associations doivent bien anticiper leurs besoins.

Monsieur le Maire propose de fixer provisoirement la date de la prochaine réunion du conseil municipal au jeudi 3 avril 2025 afin de voter le budget avant le 15 avril. Celle-ci pourrait être repoussée au vu de l'adoption tardive de la loi de finances, sachant qu'un projet de budget doit être adressé aux conseillers municipaux 12 jours avant cette date. C'est pourquoi il est proposé de réunir la commission des finances le mercredi 19 mars à 20 heures.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h23.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUILLO Françoise	
Madame BOUCHER Marie-Françoise	<i>Absente représentée</i>	Monsieur JAFFRÉ Michel	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur LECOIN Ludovic	
Madame BRAULT Delphine		Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur CAVART Clément	<i>Absent excusé</i>	Madame TRICHEUX Françoise	
Monsieur FAUCHEUX Olivier		Monsieur VAN DER STICHELE Max	
Monsieur FLEURY Benoît	<i>Absent représenté</i>		